

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2024\_294  
Feuillet n°110

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
ARRETE DU MAIRE

ST/PR/VS

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2010-14 en date du 03 juin 2010 réglementant les Jardins de la Baie Saint Jean à Wimereux,

CONSIDERANT, que le service technique de la ville doit installer des structures gonflables dans les Jardins de la Baie Saint Jean à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer l'accès aux Jardins de la Baie Saint Jean et de prendre des mesures afin de permettre l'installation de ces structures et prévenir les accidents,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : L'accès aux Jardins de la Baie Saint Jean est interdit, considéré comme gênant, du jeudi 27 juin 2024 à 9h00 au samedi 29 juin 2024 à 9h00.

Article 2 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux secours, à la Police, aux médecins, aux personnels médicaux, de lutte contre l'incendie et communaux de Wimereux.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques de la ville de Wimereux.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

.../...

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX, le 26 juin 2024

VU, le D.G.S.

Le Maire,  
Jean-Luc DUBAËLE

